



Titre de séjour vie privé familial

Par **Visar**, le **26/04/2021** à **12:36**

Bonjour,

Je suis actuellement en possession d'une carte de séjour salarié, valable 4 ans. Je suis employé dans une boulangerie depuis 3 ans et 5 mois, ma femme est arrivée avec une procédure de regroupement familial avec un visa long séjour. Elle a fait une demande de renouvellement du visa. Elle aura une carte de séjour vie privée familial. Est-ce qu'elle a le droit de créer une entreprise pizzeria et est-ce que je peux démissionner de mon boulot après 3 ans et 5 mois, travailler dans la pizzeria de ma femme avec un contrat de travail vu que mon statut est salarié.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **26/04/2021** à **20:50**

Bonjour,

Le mieux serait de demander à la Préfecture mais en principe la carte de séjour vie privée et familiale autorise à travailler, je vous propose [ce dossier...](#)

Par **Visar**, le **26/04/2021** à **20:56**

Moi je une titre de séjour pluriannuel de 4 ans ma femme elle va recevoir une carte de séjour vie privé familial elle voulait créer une entreprise mais le question ce pose es que je le droit de travaille dans cet entreprise avec une contrat de travaille

Par **P.M.**, le **26/04/2021** à **22:05**

Déjà il faut que votre épouse ait le droit d'ouvrir le commerce et ensuite qu'elle puisse vous embaucher, ce que pourrait vous dire la Préfecture ou une structure d'aide aux étrangers...